

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de la communication et de la culture**

**AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION  
DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES.**



**PRESENTATION DE RAPPORTS  
PERIODIQUES SUR L'APPLICATION DE  
LA CONVENTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL**

**DJEMILA  
( CVICVL )**

COURRIER ARRIVÉE  
2000  
3408 LS G / Dec

**Juillet 2000**

**EXERCICE  
DE SUIVI PERIODIQUE  
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL EN  
REGION ARABE**

**FORMULAIRE**

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL**

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.

Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Ruines Romaines de Djemila ( Antique Cuicul )	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : N/E de Sétif à 56 Kms  Latitude :    36° 24' Nord        36° 29' Nord 5° 50' Est                5° 51' Est Longitude : 36° 23' Nord        36° 24' Nord 5° 50' Est                5° 51' Est	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	17 décembre 1982	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Agence Nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.  Personne responsable : Mohand Akli Ikherbane  Adresse : Musée de Djemila  Ville et code postal : Djemila 19680 Sétif Téléphone : (05) 94.51.01  Fax : :Musée de Sétif (05) 85.40.55 Daïra de Sétif (05) 94.53.11  E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Juillet 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Mohand Akli Ikherbane  Titre : Attaché de conservation au Musée de Djemila	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.2. Déclaration de valeur**

*II.2.1. Données au moment de l'inscription*

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie.	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie :  « Bien culturel et site romain des plus importants d'Afrique ».	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : iii – iv	009  010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	Pas d'observation spéciales.	011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	« Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial »..	012
e	Réactions à ces observations	Démarches abouties par l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial le 17/12/1982.	013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur*

a	<p>Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?</p>	<p>OUI</p>	<p>000</p>
b	<p>ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?</p>	<p>Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ?</p> <p align="center">NON</p> <p>Si oui, pourquoi ?</p>	<p>000</p>
c	<p>Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.</p>	<p>La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée :</p> <p align="center">OUI</p> <p>La délimitation de sa zone tampon semble appropriée :</p> <p align="center">OUI</p>	<p>000</p>
d	<p>Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.</p>	<p>L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : NON</p> <p>Si OUI, comment ?</p>	<p>000</p>
e	<p>Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</li> <li>• Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</li> </ul>	<p>Nouvelle déclaration de valeur :</p> <p>Djemila (Antique Cuicul) est l'un des fleurons du patrimoine national et universel. A l'instar des autres colonies romaines, Cuicul possédait son propre Sénat et son forum. Vers le début du troisième siècle, la ville ancienne débordait de ses remparts par la création du temple de Septim Sévère, l'arc de Caracalla, le marché et la Basilique civile.</p> <p>Le site a été aussi marqué par une empreinte chrétienne matérialisée par les deux grandes églises, la chapelle et le baptistère.</p> <p>Mais ce qui est le plus frappant à Djemila c'est sans nul doute la richesse de ses mosaïques dont l'unité de l'ensemble traduit beaucoup plus des nuances que des oppositions leur conférant un cachet particulier.</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité**

<p>a) Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><b>Assez bon état de conservation, les valeurs sont maintenues, l'authenticité et l'intégrité sont particulièrement respectées.</b></p>	000
<p>b) Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? <b>NON</b></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur? <b>NON</b></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? <b>NEANT</b></p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? <b>NEANT</b></p>	000
<p>c) Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p align="center"><b>OUI</b></p> <p>Si NON, pourquoi ?</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat</p> <p>Statut légal : - Domaine Public de l'Etat - Site historique classé</p> <p>Cadre juridique (national et local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi N° 90-30 du 01/12/1990</li> <li>• Loi N° 98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel</li> </ul> <p>Cadre institutionnel (local) :</p> <p>Circonscription archéologique de SETIF - Musée de DJEMILA</p>	000
	<p>Agence(s) en charge de la gestion : Agence Nationale d'Archéologie et C.A de Sétif</p> <p>Responsable : IKHERBANE Mohand Akli</p> <p>Adresse : Musée de Djémila</p> <p>Code postal et Ville :19680 – Wilaya de SETIF</p> <p>Téléphone :213-(5) 94.51.09</p> <p>Fax :</p> <p>E-mail :</p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cloture totale du site</li> <li>- Restauration des mosaïques endommagées</li> <li>- Rénovation de l'édifice muséal (achevée)</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.2. Gestion et planification*

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée:</p> <p>Sur le site : Le conservateur du site. dans la région : Circonscription archéologique de SETIF Depuis l'administration centrale : A.N.A.P.S.M.H</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : AUCUN</p> <p>Le statut légal : AUCUN</p> <p>Les mesures de protection : AUCUN</p> <p>Les limites : AUCUN</p> <p>Les moyens mis à disposition : AUCUN</p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional : Néant</p> <p>plan local : Néant</p> <p>plan de conservation : Restauration du musée du site</p> <p>plan de développement touristique : AUCUN</p> <p>Etc</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs*

<p>a) Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI (Selon l'organigramme de l'A.N.A.P.S.M.H) Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	<p>000</p>
<p>b)</p>	<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique La loi n° : 98 – 04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel .</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Agence nationale d'archéologie Institution gouvernementale : Néant. ONG : Néant.</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion :</p> <p>Périodicité : indicateurs définis : personnel formé : Révision prévue tous les ..... ans</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)*

<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Pas de financement prévu : OUI Financement garanti Financement national Financement bilatéral Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds : OUI Manque de personnel formé : OUI Problèmes administratifs ou législatifs : OUI <b>IL n'existe pas d'autonomie financière du site.</b></p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	<p>000</p>
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : Ikherbane Mohand Akli Titre : Attaché de conservation Adresse : Musée de Djemila Wilaya de Sétif</p> <p>Code postal et ville : Djemila 19680 Téléphone (05) 94.51.01 Fax : Musée de Sétif (05) 94.51.01 Daira (05) 94.53.11 E-mail :</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site*

<p>a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : 01</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : 00</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes Pisteurs Chauffeurs Secrétaires : 01 Ouvriers : 12 Manoeuvres</p>	<p>000</p>
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,</p>	<p>Ressources financières ordinaires : A.N.A.P.S.M.H</p> <p>Sources et niveaux de financement A.N.A.P.S.M.H</p> <p>Revenus directement issus de la gestion Nature : Droits d'entrée au site. Montant : 90.000,00 DA Utilisation : Versée au compte trésor public de L'A.N.A.P.S.M.H</p>	<p>000</p>
<p>c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées : Personnel technique</p> <p>Besoins de formation du personnel : Guides, Mosaïstes, Céramistes et formation en informatique</p> <p>Types de formations souhaitées : Formation dans les filières sus citées</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation*

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Souhaité</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre : Loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.</p> <p>Programmes locaux en place : Travaux de réhabilitation et d'entretien.</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) Clôture du site – environ 30% Rénovation du Musée – 90%</p> <p>Financements (origine, montant) P.S.D (plan sectoriel de développement) et P.C.D (plans communaux de développement) : ETATIQUE</p>	<p>000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>i. Centre du Patrimoine Mondial : Néant</p> <p>b. Campagne internationale de l'UNESCO : Néant. c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides : Néant</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales : Néant</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives*

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : Souhaité</p> <p>Hébergement de chercheurs : OUI</p> <p>Véhicules : Néant.</p> <p>Matériel scientifique : NON</p> <p>Bases de données : Néant</p> <p>Herbiers : Néant</p> <p>Collections zoologiques : Néant</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins) : Néant</p>	<p>000</p>
<p>b Sur les projets de recherche :</p> <p>pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p>Programmes de recherche/développement : Néant</p> <p>Titre du programme :</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche :</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p> <p>Objectifs du programme :</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>Résultats obtenus :</p> <p>Publications :</p> <p>Ressources humaines concernées :</p>	<p>000</p>
<p>c les nouvelles techniques de gestion :</p> <p>cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique : Néant.</p> <p>Type</p> <p>Capacité</p> <p>Année</p> <p>Accès possible au réseau internet : NON</p> <p>Accès effectif au réseau internet : NON</p> <p>Utilisation du courrier électronique : NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p> <p><b>Néant</b></p> <p>en projet ?</p> <p>en cours ?</p> <p>fonctionnel ?</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)*

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p><b>Activités éducatives</b></p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? OUI</p> <p>Combien ? 15000/ An</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens : Thèmes : Histoire-Culture-Archéologie Public visé : élèves de tout niveaux Moyens : Conférences, dépliants, visites guidées.</p>	000
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p><b>Information et sensibilisation</b></p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commentaires</li> <li>- Visites guidées</li> <li>- Randonnées.</li> </ul> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité absolue de préserver la mémoire de l'humanité</li> <li>- Atout pour le développement et l'essor de l'activité commerciale, touristique.</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.7. Questions diverses*

<p>a Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial : OUI</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial : OUI</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs : Néant</p> <p>Musée de site : OUI</p> <p>Sentiers de découverte : Néant</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) : OUI</p> <p>Stationnement des véhicules : OUI</p> <p>Toilettes : OUI</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage : OUI</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue : Néant</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. : OUI</p> <p>Journées portes ouvertes : OUI</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions : OUI</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite : OUI</p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site Affluence nombreuse Moins de dégradations</p>	<p>000</p>
<p>b A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien NON</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien NON</p>	

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.5. Facteurs affectant le bien**

*II.5.1. Degrés de menace*

<p>a) Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p><b>Pressions liées au développement :</b></p> <p><b>Intégrité visuelle :</b></p> <p>Chantiers : NON  Déchets et ordures : NON  Constructions : OUI <i>illicite</i>  Immeubles : NON  Infrastructures mal intégrées : OUI ✓  Pâturage illégal et surpâturage : OUI ✓  Coupes de bois : NON  Défrichements : NON</p> <p><b>Intégrité structurelle</b></p> <p>Routes : NON  Barrages : NON  Mines : NON  Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) : NON  Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) : NON  Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) : NON  Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales : NON</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b></p> <p>Conservation de la productivité biologique  Conservation de la diversité  Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement : Néant</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>    Modifications du relief     Modification du couvert végétal</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>    Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales     Réintroductions d'espèces animales ou végétales     Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels     Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>    Qualité des processus entretenant la vie     Conservation de la productivité biologique     Conservation de la diversité     Fonctionnement des cycles (eau, etc.)     Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>    Séismes : OUI ✓</p> <p>    Glissements de terrain : NON</p> <p>    Avalanches : NON</p> <p>    Inondations : NON</p> <p>    Sécheresses : OUI ✓</p> <p>    Incendies : OUI ✓</p> <p>    Volcanisme : NON</p> <p>    Autres :</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an : 30000/An          Origine des visiteurs : Nationaux et Etrangers.          Evolution pluriannuelle de la fréquentation : Croissante          Revenus annuels du tourisme : NON disponibles.</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</p> <p>Distance : 350 km          Route revêtue : OUI          Piste saisonnière          Aéroport : BATNA-CONSTANTINE-BEJAÏA          (SETIF en cours de réalisation)</p> <p>Circulabilité dans le site :</p> <p>Pour les handicapés : Neant          Pour les véhicules : Neant          En fonction des saisons : Neant</p> <p>Pressions exercées par le tourisme :</p> <p>Prélèvements (faune, flore, objets) : OUI          Dégâts (piétinement) : OUI          Gestion des déchets (poubelles, W.C.)          Incendies : OUI</p> <p>Equipements pour les touristes :</p> <p>Aires de pique-niques : OUI          gites d'étape :          corbeilles à déchet : OUI          signalisation sur pistes : OUI          etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?          NON</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ?          OUI</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p><b>Relations avec la population riveraine du site Evaluation de la population locale</b></p> <p>Nombre d'habitants vivant dans le site : AUCUN          Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km) :          Evolution depuis la création du site :              <b>Croissante</b></p> <p><b>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales</b>          Villages (localisation, population) ou campements : (durée)              <b>Village</b>          Activités (cf. considérations socio-économiques) :              <b>Agricole</b></p> <p><b>Particularités culturelles de cette population :</b>              <b>Sédentaire : Agriculture, artisanat, sculpture,</b></p> <p><b>Considérations socio-économiques :</b>          Systèmes de production principaux : <b>Agro-pastorale.</b>          Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.)          Relation avec le développement durable          Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale          Implication du personnel local dans la gestion du site</p> <p><b>Problèmes spécifiques de réfugiés : NEANT</b>          Causes          Origine géographique          Nombre de réfugiés          Début du phénomène          Conséquences          Solutions envisagées</p> <p><b>Situations d'insécurité et conséquences</b></p> <p><b>Autres facteurs affectant le bien :</b>          Vandalisme, vol, pillage <b>OUI</b> ✓          Déboisement <b>NON</b>          Braconnage <b>NON</b>          Pâturage illégal <b>OUI</b> ✓</p>	<p>000</p>
------------------------------------	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>c et le nombre d'habitants.(suite)</p>	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces : <b>Vigilance et gardiennage renforcé.</b></p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution) : <b>Stabilité.</b></p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? <b>NON</b></p> <p>De quelle manière ?</p>	
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines*

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain : Reboisement.</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations :</p> <p>Sécheresses :</p> <p>Incendies : Vigilance et plan orsec communal.</p> <p>Volcanisme :</p> <p>Autres :</p> <p>Pollutions industrielles : NON</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : OUI ✓</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p>Barrages : NON</p> <p>Mines : NON</p> <p>Réseaux de transport électrique : NON</p> <p>Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux) : NON</p> <p>Changements d'utilisation de la terre :</p> <p>Pastoralisme : OUI ✓</p> <p>Braconnage : NON</p> <p>Urbanisme : OUI ✓</p> <p>Tourisme : OUI ✓</p>	000
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour :</p> <p align="center">Stable</p>	000
<p>c et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier :</p> <p align="center">Application de la réglementation en cours.</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.6. Suivi

<p>a) Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p> <p>Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents : NEANT (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) :</p> <p style="text-align: center;">OUI</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore : NEANT fréquence méthodologie inventaire estimations bilan</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation : NEANT fréquence méthodologie catégories bilan et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune : NEANT fréquence méthodologie inventaire estimations bilan et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories : NEANT fréquence méthodologie catégories et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices : OUI</p>	000
--	---	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.6. Suivi (suite)

	<p>Ressources humaines affectées à ces suivis : Toute l'équipe du musée.</p> <p>Moyens matériels afférents : Très insuffisant.</p>		
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.</li> <li>2 Visuelle.</li> <li>3.</li> <li>...</li> </ol>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi : Néant</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien : OUI</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi :</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs : 1986-1990-1992 (Mosaïque) Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus) :</p> <p>Bien que la vétusté cause de plus en plus de dégâts au niveau des structures archéologiques fragiles (murettes), les valeurs sont dans l'ensemble assez bien conservées.</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><b>Maintenance</b></p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Affluence</b></li> <li>- <b>Aléas climatiques</b></li> </ul>	000
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prises en charges à temps par les différents partenaires</b></li> <li>- <b>Aides financières et techniques</b></li> <li>- <b>Redynamisation des potentiels existants.</b></li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)**

d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre  Organisation : Agence Nationale d'Archéologie Responsable : Mohand Akli Ikherbane Adresse : Musée de Djemila Téléphone : (05) 94.51.01 Fax : Daïra (05) 94.53.11 E-mail :</p>	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre	000
f	Besoins d'assistance internationale	<p>Besoins d'assistance internationale : OUI</p> <p>Type d'assistance souhaitée : Restauration de la mosaïque avec formation, assistance technique et financière.</p>	000
g	<p>Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.</p>	<p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :</p> <p>1. Nom : Adresse :</p> <p>2. Nom : Adresse :</p> <p>---</p>	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	<p>Organisme : Agence Nationale d'Archéologie Personne responsable : Dr M.FILAH – Directeur de l'A.N.A.P.S.M.H Adresse : 02, Place Ben Badis- Alger-</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

---

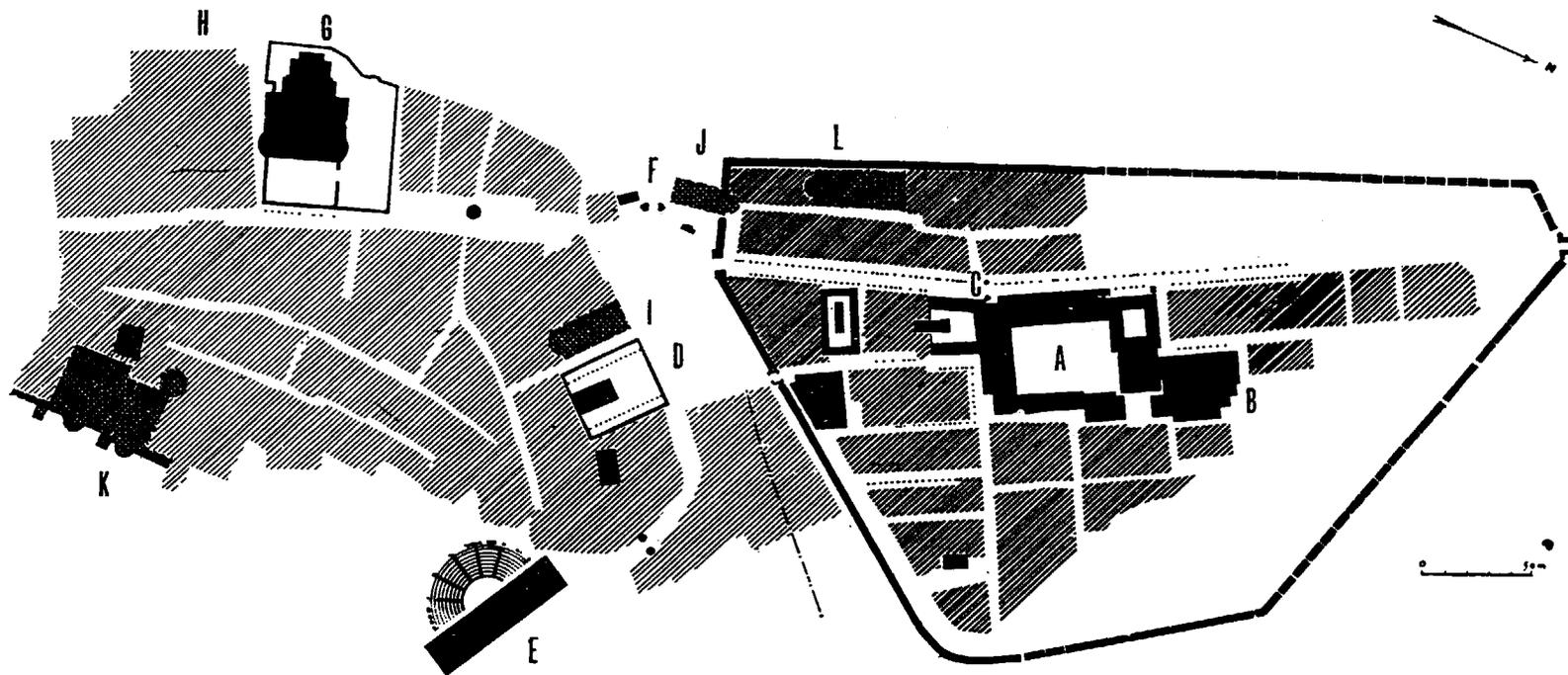
**II.8. Documentation jointe**

- Cartes et plans de situation du site
- Carte du site (zonage)
- Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :
  - Impression générale (vue d'ensemble du site)
  - Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)
  - Photos illustrant l'état physique de conservation du site
  - Photos des principales atteintes au site et à ses environs
- Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site
- Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

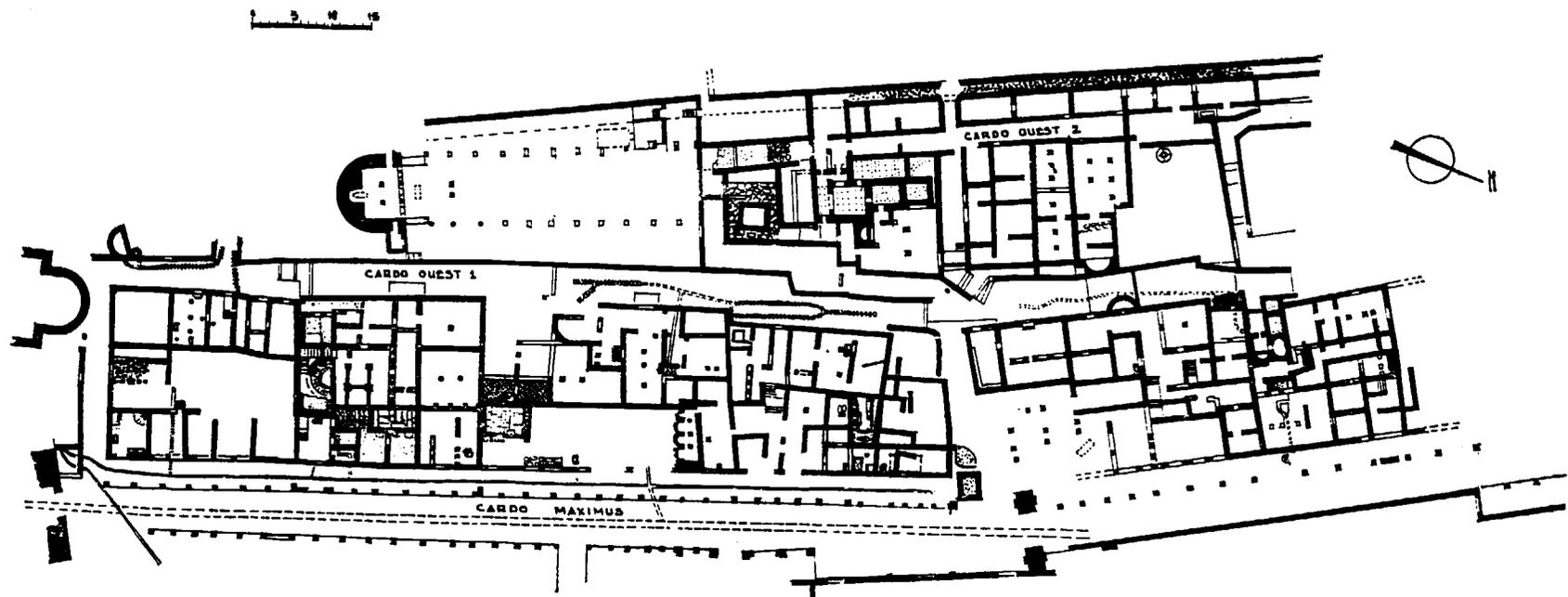
# **SUPPORT GRAPHIQUE**



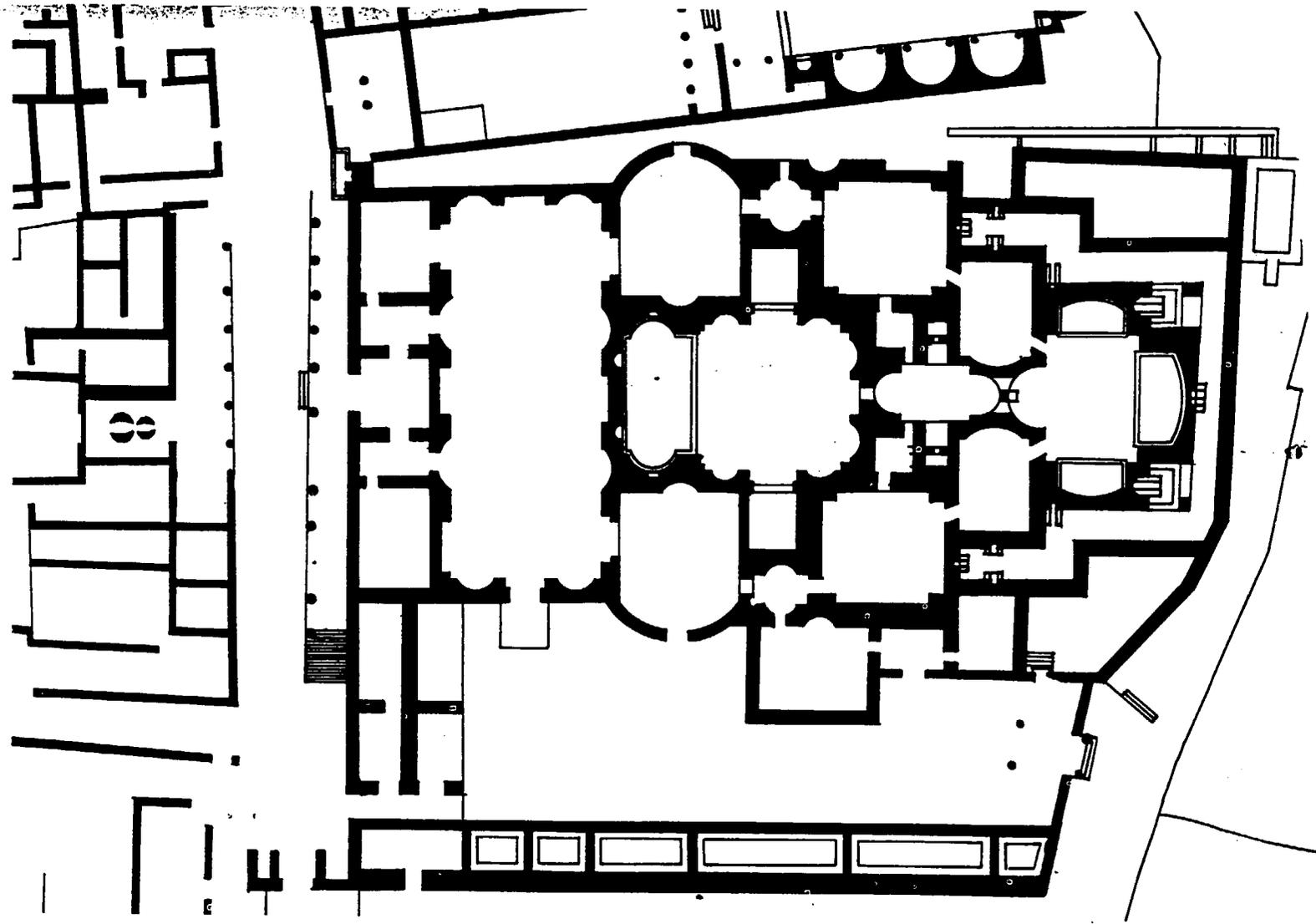


### Plan Schématique général

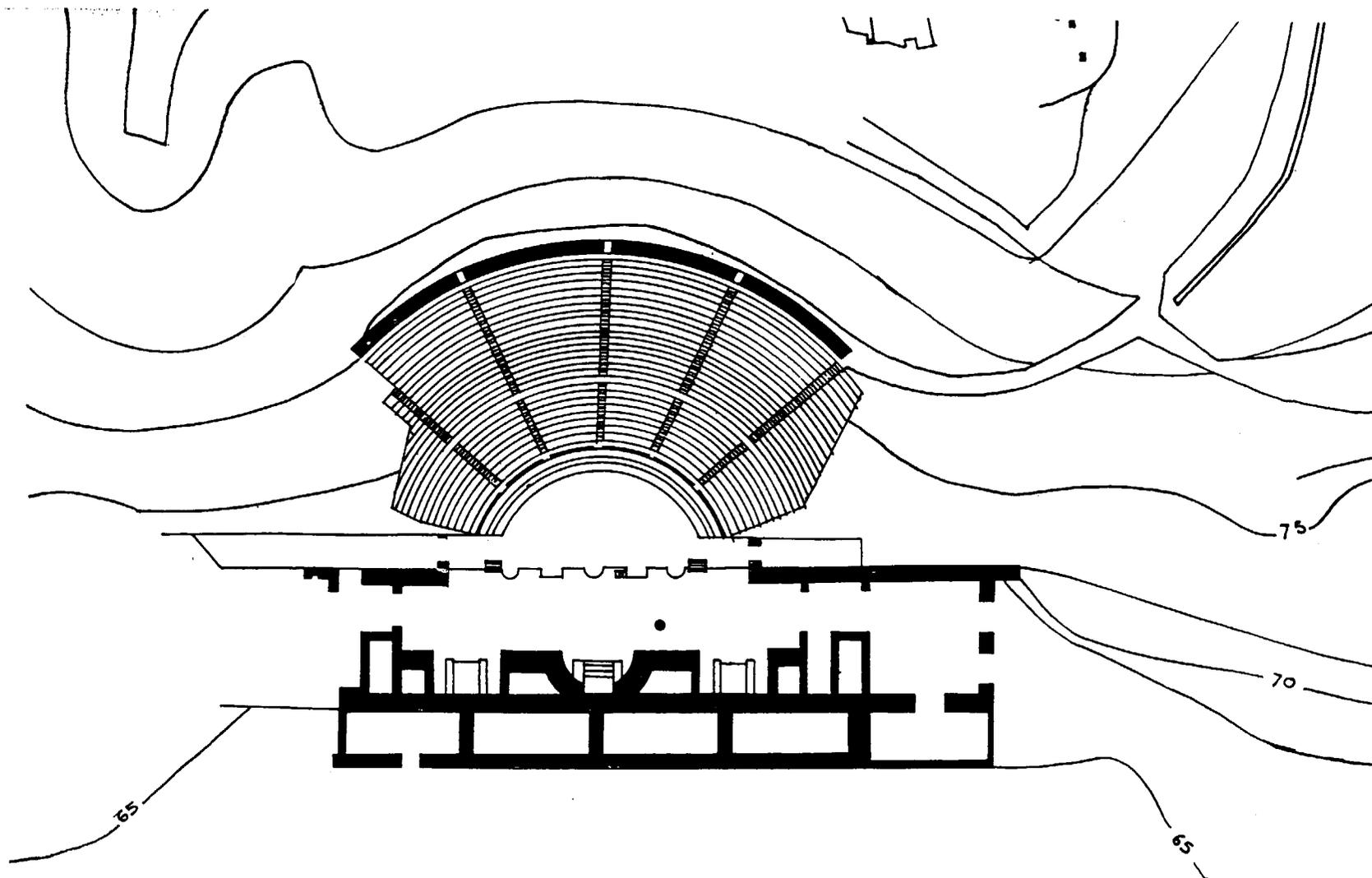
- |                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>A</b> Forum             | <b>G</b> Grands thermes du sud                  |
| <b>B</b> Therme du capitol | <b>H</b> Maison de Bacchus                      |
| <b>C</b> Temple du capitol | <b>I</b> Basilique civile                       |
| <b>E</b> Théâtre           | <b>J</b> Marché aux Episcopal                   |
| <b>F</b> Arc de Caracalla  | <b>K</b> Basilique chrétienne du quartier ouest |



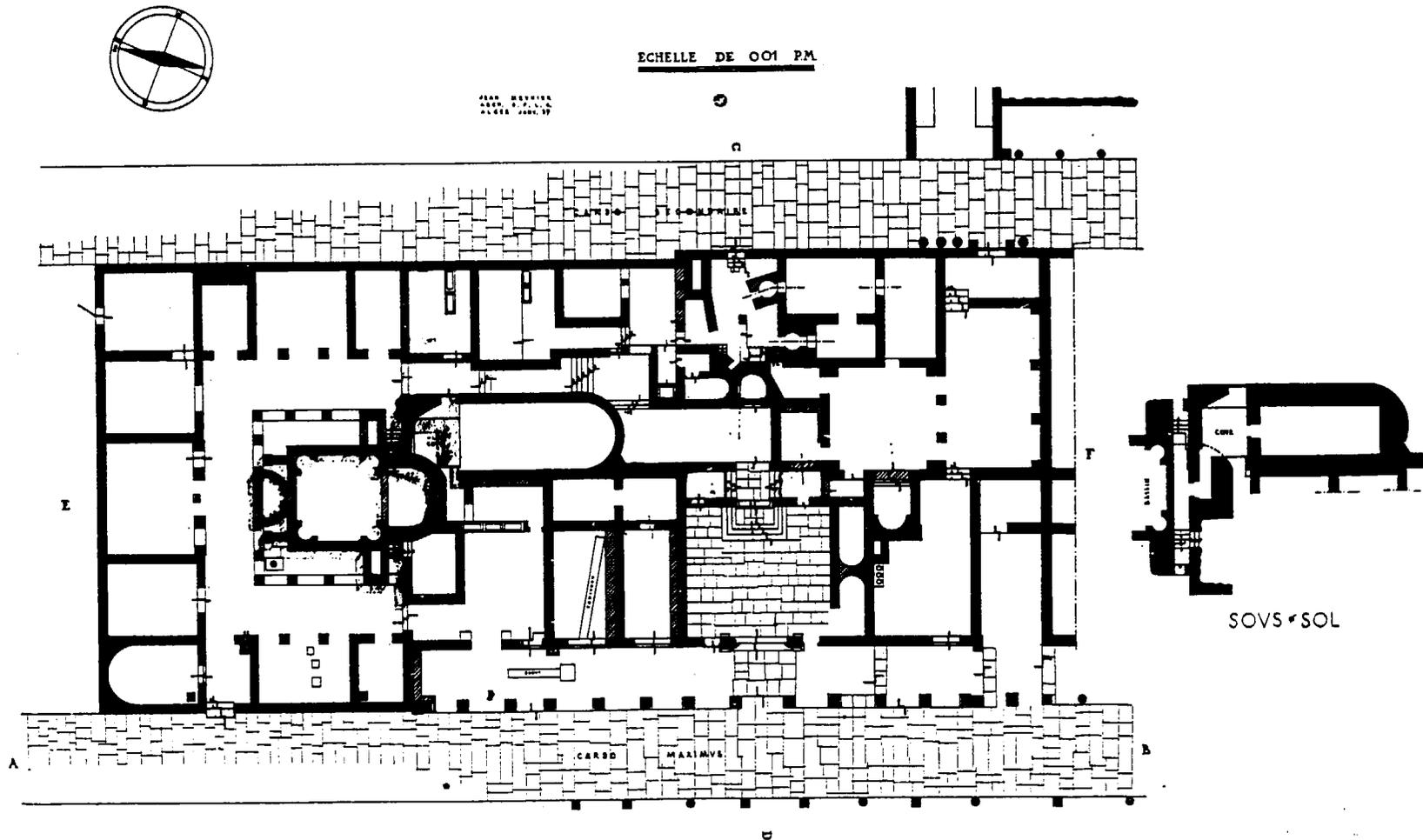
**Plan du Quartier Ouest de la basilique**



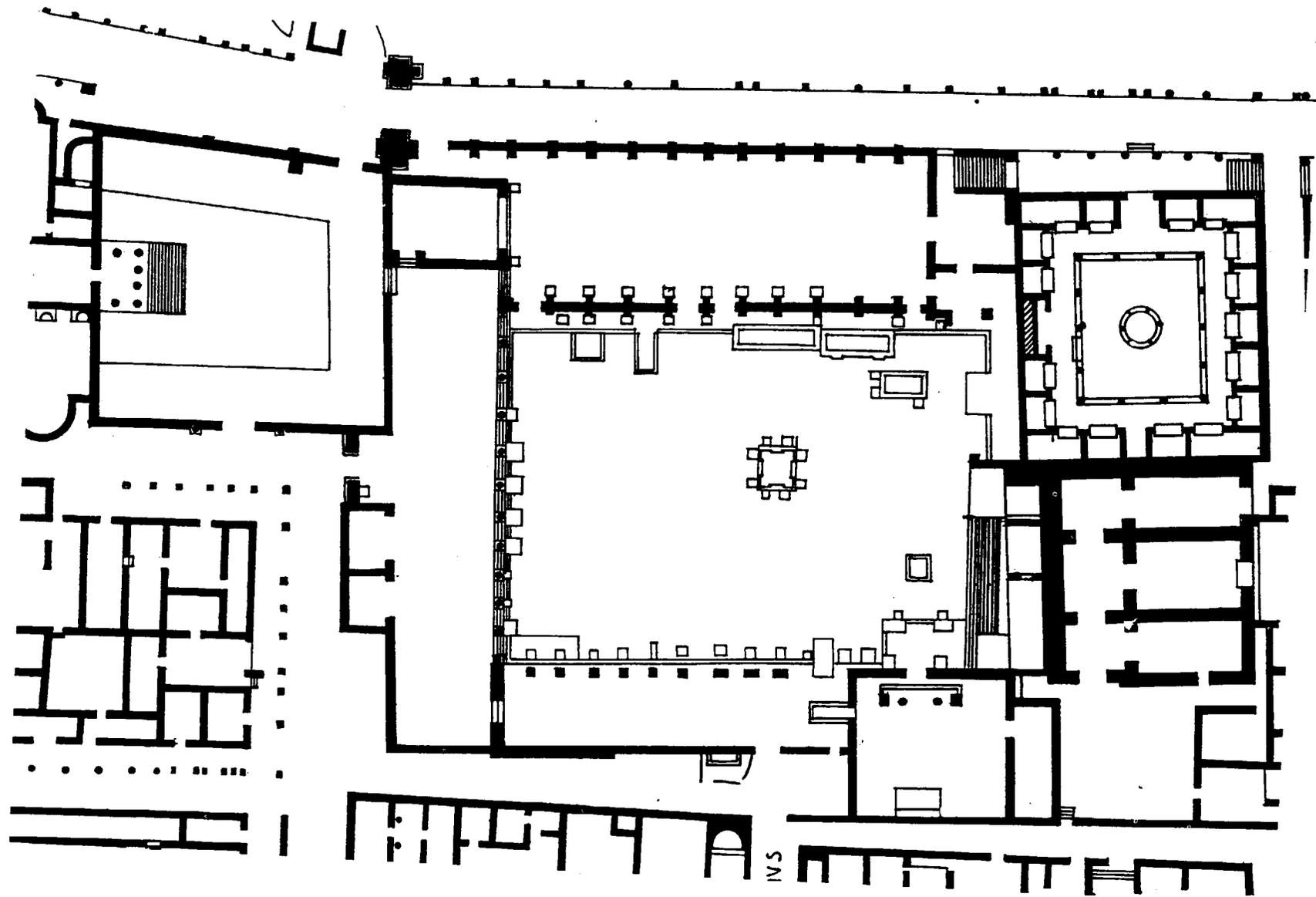
**Plan des thermes**



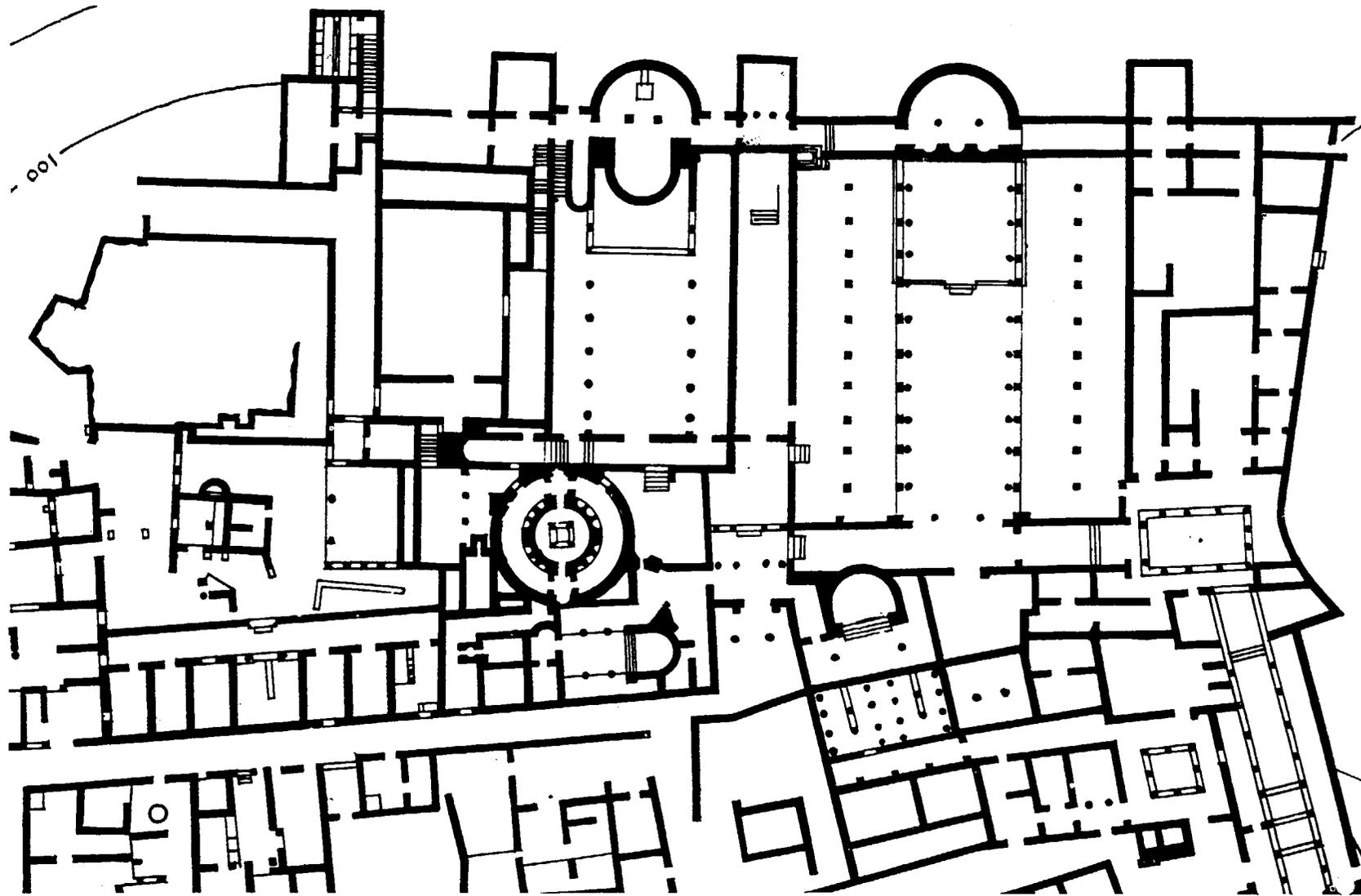
**Plan du théâtre**



**Plan de la maison  
d'EUROPE**

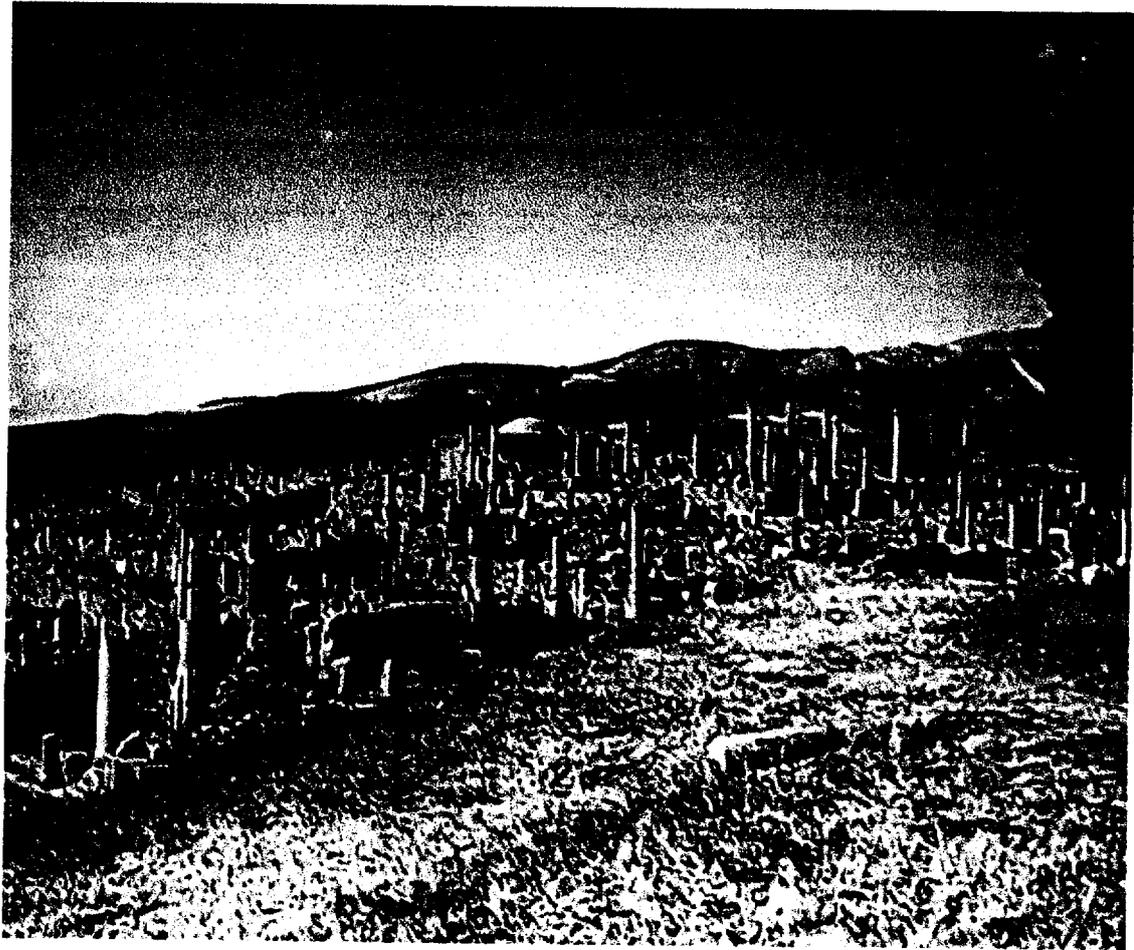


**Plan Du FORUM**



**Plan du groupe EPISCOPAL**

# **SUPPORT PHOTOGRAPHIQUE**



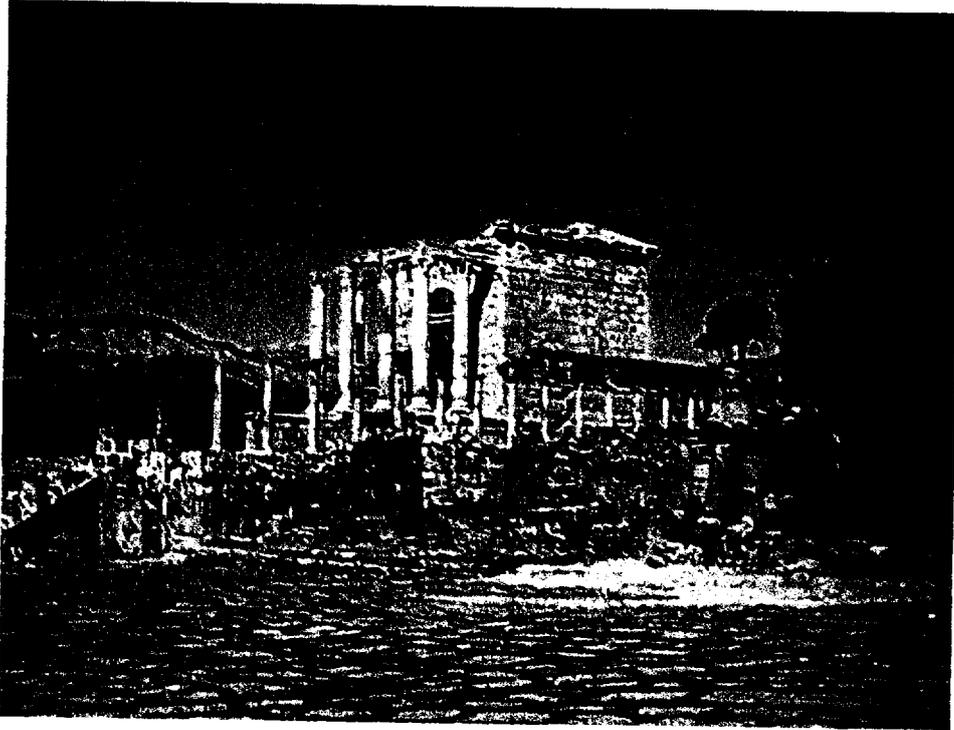
**VUE GENERALE DU SITE DE DJEMILA**



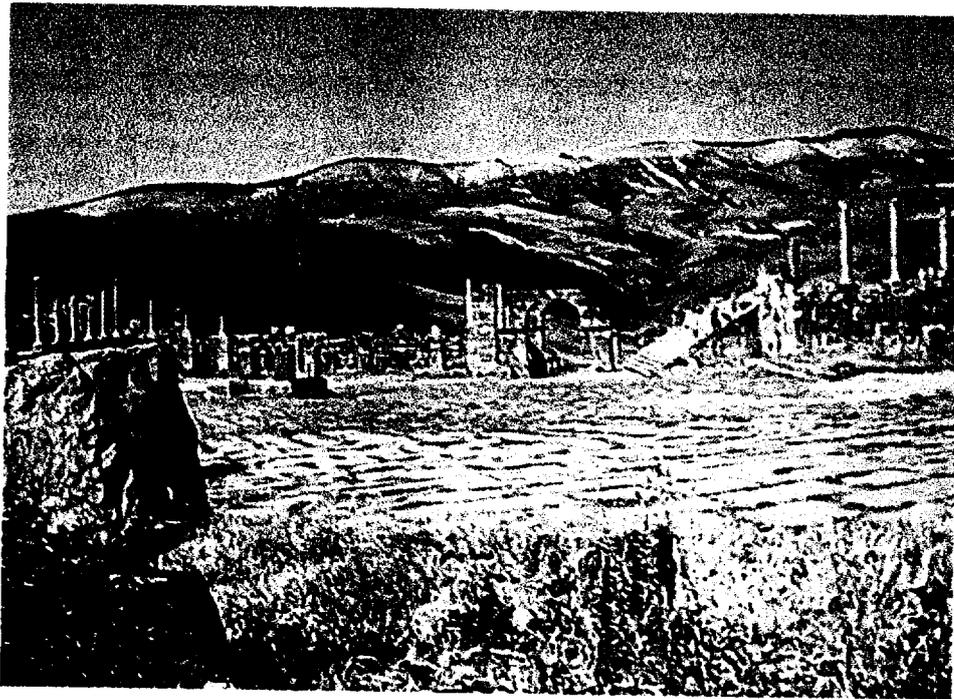
**CARDO MAXIMUS**



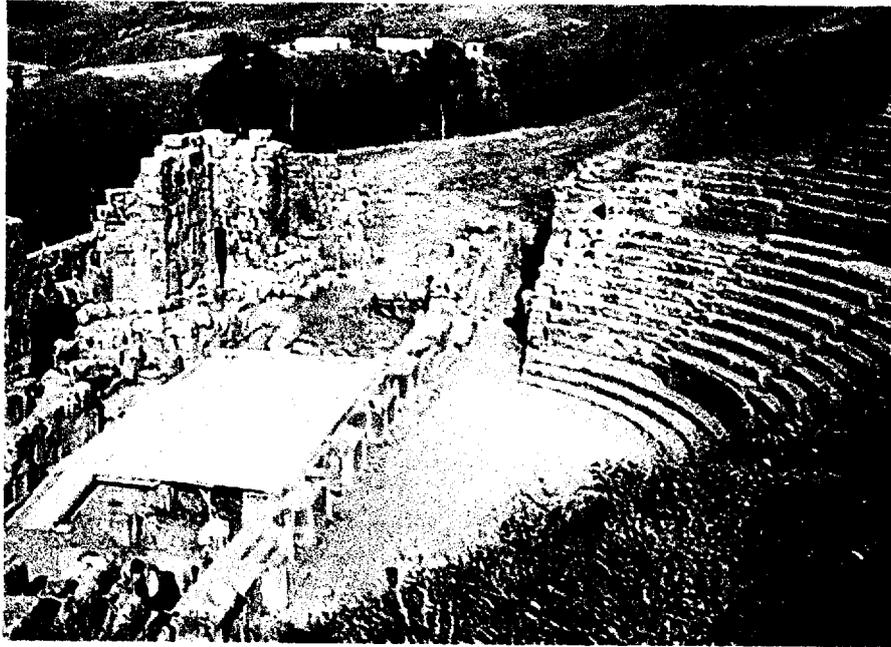
**ARC DE CARACALLA**



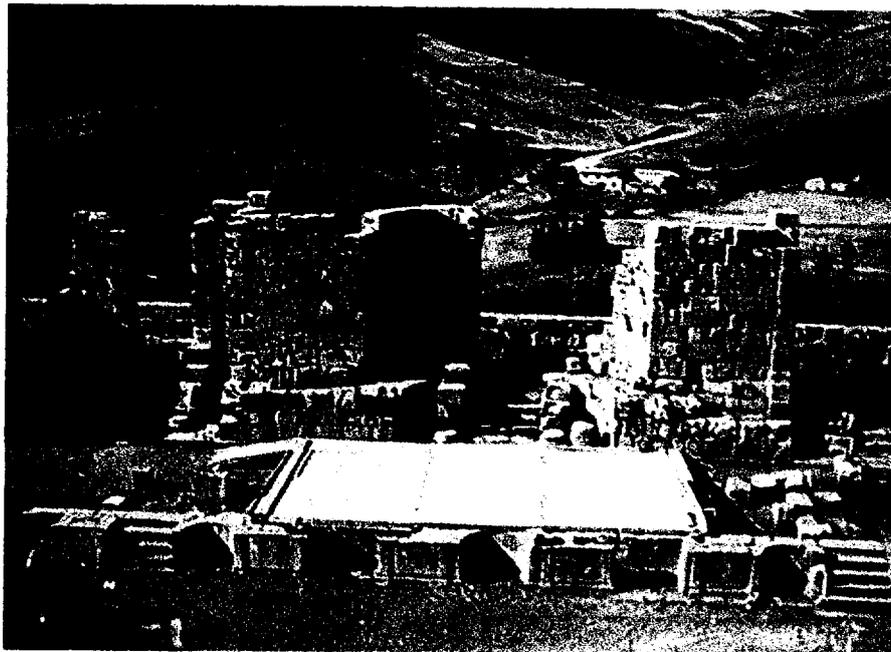
**TEMPLE DE LA FAMILLE DES SEVERES**



**TEMPLE ET PLACE**



**THEATRE**



**SCENE DU THEATRE**



**FONTAINE**

**SCENE DE  
SACRIFICE**

